ACTION JEUNESSE

Association sportive et culturelle

Agrément "sport" jeunesse et sport. Affiliée à la fédération Française des clubs omnisports

01.45.84.29.65 - actionjeunesse@sfr.fr - 74 rue Clisson 75013 PARIS

#### **Règlement de l’Association**

Tout adhérent à l’Association doit être à jour de son dossier d’inscription, « AS Action jeunesse » ne pourra honorer une demande d’adhésion sur présentation d’un dossier d’inscription incomplet. Tout trimestre commencé est du.

Pour des raisons d’assurance, Il n’est toléré qu’un seul cours d’essai.

Le certificat médical est obligatoire pour la pratique d’une activité sportive au sein de l’Association.

Tout parent de jeune adhérent est tenu d’accompagner celui-ci sur le lieu de cours ou de mandater une personne majeure qui le prendra en charge pour le trajet aller et retour.

AS Action Jeunesse n’est pas responsable de tout incident en dehors des heures et lieu de l’activité. De même pour les pertes, vols, oublis ou détériorations des objets de valeur ou autres, pendant et hors des heures de cours.

Les parents de jeunes adhérents sont tenus de vérifier la présence du professeur avant de quitter le lieu d’activité.

L’adhésion doit être payée par tous les adhérents : elle reste acquise à l’Association, la cotisation à l’activité peut être remboursée déduction faite des frais administratifs et de la valeur du trimestre commencé, en cas de contre indication médicale ou d’accident et sur présentation d’un certificat médical en cas d’arrêt définitif de l’activité.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d’arrêt temporaire de l’activité ou d’arrêt de l’activité pour convenance personnelle.

Les activités ne sont pas assurées pendant les vacances scolaires.

Les séances peuvent être annulées sans préavis, sans remplacement ni remboursement, sur décision de la Direction de la Jeunesse et des sports de la Ville de Paris, pour motif d’ordre public ou en cas de force majeure : grève du personnel municipal, fermeture ou réfection des locaux….

L’inscription implique l’acceptation du présent règlement.

Signature de l’adhérent ou du responsable légal pour les jeunes enfants

Accompagnée de la mention « lu et approuvé »

En cas d’absence du professeur, j’autorise mon enfant \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ à :

|  |
| --- |
|  |

Rentrer seul à son domicile

|  |
| --- |
|  |

Partir avec la (les) personne(s) désignée(s) ci dessous :

Mr, Mme, Mlle

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Fait à Paris, le

Signature des parents

ACTION JEUNESSE

Association sportive et culturelle

Agrément "sport" jeunesse et sport. Affiliée à la fédération Française des clubs omnisports

01.45.84.29.65 - actionjeunesse@sfr.fr - 74 rue Clisson 75013 PARIS

Lieu des cours : **LE STADIUM** - Salle de danse - 66, avenue d'Ivry Paris 75013

SAISON : 20 - 20

ACTIVITE : GRS JOUR : HORAIRE : N° adhérent :

|  |
| --- |
| PHOTO |

Nom de l’élève :

Prénom de l’élève :

Date de naissance :

ASSURANCE
Nom : Numéro de contrat :

NOM et prénom du / des parent(s) ou responsable(s) de l’enfant :

Téléphone :

Mobile :

Adresse :

Email :

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

GRS (1 h/semaine) 225 € ou GRS (2h/semaine) 325€

 Adhésion 30€ Adhésion  30€

 \_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_

Total à régler pour l’année 255 € 355€

Pour l'inscription de deux enfants, réduction de 50€ sur le total

(Possibilités de faire 1 ou 2 chèques)

|  |
| --- |
| REGLEMENT : CHEQUE(S) n° tiré sur :  EUR |

* Je joins un certificat médical
* Je joins une enveloppe timbrée et adressée
* Je joins le règlement (chèque à l’ordre d’ACTION JEUNESSE)
* J’accepte que les photos prises pendant les cours apparaissent sur le site de l’Association
* J’ai pris connaissance du règlement intérieur et des conditions d’inscription

et m’engage à les respecter

* J’accepte de recevoir des informations liées à l’activité par email

Fait à Paris, le

Signature